



# PARTI BRETON STROLLAD BREIZH

En rejoignant le Parti Breton, vous nous donnez plus de poids et plus de moyens d'agir chaque jour pour défendre la Bretagne, défendre vos convictions et vos valeurs !

**Votre adhésion, c'est de l'action !**

## OUI, je rejoins le Parti Breton :

**40€**  
ADHESION SIMPLE

.....€  
ADHESION BIENFAITEUR  
*montant libre supérieur à 40€*

**10€**  
TARIF REDUIT  
*étudiants et demandeurs d'emploi*

M. / Aotrou     Mme. / Itron     Mlle. / Dimezell

Nom / Anv : ..... Prénom / Anv-bihan : .....

Adresse postale / Chomlec'h : .....

Code postal / Kod-post : ..... Ville / Kêr : .....

Profession / Micher : .....

Mandat électif / Dilennad : .....

Téléphone / Pellgomz : .....

Courriel / Postel : .....

1<sup>ère</sup> adhésion / Goulenn 1<sup>añ</sup>     Renouvellement / Kendalc'h

**Merci de renvoyer ce bulletin d'adhésion avec votre règlement :** Par **chèque** à l'ordre de notre association de financement **AN TEMZ**, à l'adresse "Parti Breton, BP 15, 35730 Pleurtuit".

**Votre adhésion et vos dons sont défiscalisables.** Par exemple, une adhésion bienfaiteur à 100 € ne vous coûtera que 34€ après la réduction d'impôt l'année prochaine. Vous recevrez votre bon de défiscalisation en mars ou avril de l'année suivante.

*Conformément à la loi du 11 mars 1988, les adhésions/dons des personnes physiques sont plafonnés à 7500 € par an par personne physique pour l'ensemble des partis politiques, dans la double limite de 20% du revenu imposable et de 15000 € de dons par foyer fiscal. Les dons effectués par des personnes morales sont interdits.*

---

AN TEMZ, association de financement du Parti Breton  
date d'agrément : 2 juillet 2007  
adresse : Parti Breton, BP15, 35730 Pleurtuit